

Produits Foudre

Paratonnerres à tiges simples

Paratonnerre à tige simple « type FRANKLIN »

conforme à la norme NF EN 50164-2



Ce modèle de paratonnerre à tige simple est de hauteur 2,40m. Sa hauteur peut-être augmentée par des mâts rallonges en acier galvanisé ou en acier inoxydable de la gamme FRANKLIN France. Ces paratonnerres offrent un rayon de protection compris entre 5,5m et 27m selon la hauteur et le niveau de protection.

Ce paratonnerre s'emboîte sur le mât n°1 réf AFC2001MR (acier galva) ou AFF1001MR (acier inoxydable) par recouvrement, évitant le boulonnage et le ruissellement de l'eau, source de corrosion prématurée selon le modèle choisi.

De très grande résistance, il est possible d'associer 3 mâts sans haubannage pour une vitesse de vent pouvant atteindre 160 km/h.

Il peut être fixé à l'aide de l'intégralité des pattes de fixation de la gamme FRANKLIN France ainsi que les 2 modèles de trépied. Les deux modèles de cônes de rejet d'eau peuvent être adaptés si besoin à la base du mât pour palier à tout souci d'étanchéité lors d'installation en traversée de toiture.

Existe en modèle cheminée industrielle, réf AFA1006PF.
Existe en hauteur 4,15m, mât acier inox, réf AFA1002PF
Existe en hauteur 5,90m, mât acier inox, réf AFA1003PF
Existe en hauteur 7,65m, mât acier inox, réf AFA1004PF

CARACTERISTIQUES

Référence :	AFA 1001 PF
Type d'installation :	Paratonnerre
Montage :	Mise en place des pattes de fixations FRANKLIN France choisies selon hauteur nécessaire et résistance neige et vent, emboitement du paratonnerre, mise en place et serrage.
Utilisation :	Protection de petites structures
Affichage :	-
Conducteurs :	-
Matériau :	Acier inox 304L
Dimensions :	2400 x Ø max 30mm
Poids :	3,410 kg
Indice de protection :	-
Normes :	NF EN 50164-2 - NF EN 62305-3

Dernière mise à jour du 27/09/2013

Franklin Technologie® - Une gamme complète de protections contre la foudre et les surtensions

Dans le cadre du développement continu de ses produits, **Franklin France** se réserve le droit d'en modifier les spécifications sans préavis